

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom : .....	
Dénomination (pour les personnes morales) : <b>SAS.Centre solaire Menée Lambourg</b>	
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....	
Adresse : Bâtiment F Parc d'activité du Bois Cesbron N° ..... Rue ...Roland Garros.....	
Commune ...ORVAULT.....	
Code postal ....44700.....	
Nature des activités : .Construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol.....	
.....	
.....	
Qualification : .....	
.....	
.....	

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (NOM LATIN)	Description (1)
B1 <i>Aegithalos caudatus</i> Mésange à longue queue	Destruction d'habitats favorables au cortège semi-ouvert (0,8 ha)
B2 <i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant	
B3 <i>Cettia cetti</i> Bouscarle de Cetti	
B4 <i>Curruca communis</i> Fauvette grisette	
B5 <i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue	
B6 <i>Emberiza cirlus</i> Bruant zizi	
B7 <i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier	
B8 <i>Hippolais polyglotta</i> Hypolaïs polyglotte	
B9 <i>Lacerta bilineata</i> Lézard à deux raies	
B10 <i>Linaria cannabina</i> Linotte mélodieuse	
B11 <i>Luscinia megarhynchos</i> Rossignol philomèle	
B12 <i>Parus major</i> Mésange charbonnière	
B13 <i>Phylloscopus collybita</i> Pouillot véloce	
B14 <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	

B15 <i>Prunella modularis</i> Accenteur mouchet	
B16 <i>Saxicola rubicola</i> Tarier pâtre	
B17 <i>Serinus serinus</i> Serin cini	
B18 <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire	
B19 <i>Sylvia borin</i> Fauvette des jardins	
B20 <i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon	
B22 <i>Charadrius dubius</i> Petit Gravelot	<b>Altération d'habitats favorables au cortège ouvert</b>
B23 <i>Tadorna tadorna</i> Tadorne de Belon	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \***

- |                                       |                       |                                       |                                     |
|---------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="radio"/> | Prévention de dommages aux forêts     | <input type="radio"/>               |
| Sauvetage de spécimens                | <input type="radio"/> | Prévention de dommages aux eaux       | <input type="radio"/>               |
| Conservation des habitats             | <input type="radio"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="radio"/>               |
| Etude écologique                      | <input type="radio"/> | Protection de la santé publique       | <input type="radio"/>               |
| Etude scientifique autre              | <input type="radio"/> | Protection de la sécurité publique    | <input type="radio"/>               |
| Prévention de dommages à l'élevage    | <input type="radio"/> | Motif d'intérêt public majeur         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries  | <input type="radio"/> | Détention en petites quantités        | <input type="radio"/>               |
| Prévention de dommages aux cultures   | <input type="radio"/> | Autres                                | <input type="radio"/>               |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

**Le projet consiste en la mise en place de 12 758 modules, représentant une surface de panneaux projetée au sol d'environ 3,5 ha. La surface totale de la centrale photovoltaïque couvrirait 8,1 ha. Ces aménagements doivent aboutir à la création d'une centrale photovoltaïque d'une puissance totale de 7,272 MégaWatts crête, participant de fait au développement national et local de l'énergie renouvelable**

*Cf. dossier joint pour les éléments détaillés*

**D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \***

Destruction  Préciser : ...

Destruction (débroussaillage) de fruticées à *Prunus spinosa* et *Rubus fruticosus* accueillant un cortège d'espèces d'oiseaux et de reptiles des milieux semi-ouverts s'y reproduisant sur l'emprise de la centrale photovoltaïque. Pas de repousse sur ces secteurs de fruticées souhaitées pour éviter les risques d'incendie

*Cf. dossier joint pour les éléments détaillés*

Altération  Préciser :

Altération des milieux ouverts accueillant deux espèces liées à ce type d'habitat s'y reproduisant potentiellement. La mise en place de modules photovoltaïques sur des fondations de type plots en béton n'entraînera pas de destruction du sol ni de modification notable (pas de terrassement ni de nivellement) mais une perte de visibilité (structures verticales) pour ces espèces

Dégradation  Préciser : .....

Suite sur papier libre

**E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \***

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

**F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Préciser la période : Période des travaux de construction.....(hors 1<sup>er</sup> mars – 31 juillet : saison de reproduction)  
ou la date : .....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION**

Régions administratives : ...Pays de la Loire.....  
Départements : .Loire-Atlantique.....  
Cantons : ...Montoir-de-Bretagne.....  
Communes : ...Trignac.....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : ...

**Plantation de fruticées présentant le même faciès à proximité immédiate de la centrale photovoltaïque avec un ratio équivalent en surface à la surface impactée de secteur à haute valeur écologique et biologique**

**Gestion et suivi des fruticées évitées au sein et à l'extérieur de la centrale (limitation de la strate arborée et de la fermeture du milieu en transition, lutte contre la présence d'espèces invasives)**

**Mise en place de garennes favorables à la reproduction du Tadorne de Belon pour permettre sa reproduction en dehors de la centrale photovoltaïque, dans des secteurs plus ouverts**

*Cf. dossier joint pour les éléments détaillés*

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

**Un accompagnement pendant le chantier sera réalisé par un écologue. Des suivis faune et flore seront effectués durant la période d'exploitation à raison de 3 passages sur les 5 premières années puis tous les 5 ans les 15 années suivantes. A l'issue de chaque visite, un rapport de visite sera transmis à la DREAL Pays de la Loire**

**La pérennité des mesures d'évitement et de compensation est assurée par la maîtrise foncière de l'ensemble des secteurs concernés (cf. annexes dossier joint)**

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ..... le .....  
Votre signature

*[Signature]*  
SEM au capital de 8 000 000 €  
RCS de NANTES 840 290 183 00010